DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de Dinan
Canton de Broons

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212200711-20260212-2026_02_07-DE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE GUITTÉ

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix février à dix-huit heures trente heures, le conseil municipal de cette Commune légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie sous la présidence de Madame Géraldine LUCAS Maire.

Nombre de Membres : 14
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 11 + 1 pouvoir

Date de convocation : 04/02/2026

Présents : LUCAS Géraldine, Christophe VERGER, Fabien DESPORTES, Hubert HERVIAUX, Sylvain GUESSANT, Christine CRESPEL, Catherine DARTOIS, Michel RUELLAN, Vincent BOUESNARD, Emeline RAFFRAY, Patrick DESPORTES.

Absents : Didier LOPES, Florent GICQUEL, Claudine RAULT (donne procuration a Hubert HERVIAUX).

Secrétaire de séance : Christine CRESPEL

Convention DECI (2026-02-07)

Madame le maire présente la convention DECI, le conseil municipal doit se prononcer sur le montant de la participation accordé pour l'installation d'une réserve privée et sur le montant alloué en cas d'incendie pour un tiers hors propriétaire de la réserve privée. (Convention en annexe).

Après délibération le conseil municipal vote :
Pour : 12
Contre :
Abstention :

Une convention DECI sera établie avec les tiers privés sous condition d'acceptation du SDIS, une participation de 1500 € sera accordée pour l'installation d'une réserve privée sous réserve de l'acceptation du SDIS et un forfait de 200 € sera alloué en cas d'incendie pour un tiers hors propriétaire de la réserve privée.

Le Maire,
Géraldine LUCAS

MAIRIE DE GUITTÉ
COTES D'ARMOR

La secrétaire de séance,
Christine CRESPEL

MAIRIE DE GUITTÉ
COTES D'ARMOR